



Résiliation gaz et edf lors d'une separation avant divorce

Par **amourestunreve**, le **13/05/2014 à 16:03**

Bonjour,

Je suis séparé de ma femme depuis à peu près un mois et une demande de divorce est mise en marche de chaque côté.

Comme je connais ma femme et que j'anticipe ses intentions, j'ai fait des démarches auprès d'EDF et GDF pour mettre les abonnements à mon nom. Sans surprise, ils m'ont informé que ma chère épouse avait résilié les contrats.

Mais en a-t-elle le droit ? Elle a quitté le domicile conjugal et aussi donné son préavis à notre bailleur. Bien sûr, tout ceci sans me prévenir au préalable.

J'attends vos réponses avec impatience, merci.

Par **Lag0**, le **13/05/2014 à 17:08**

Bonjour,

A quel nom étaient ces abonnements ?

Par **amourestunreve**, le **13/05/2014 à 17:43**

Au nom de ma femme mais je viens de mettre tout à mon nom.

Par **Lag0**, le **13/05/2014** à **18:59**

Donc pourquoi voudriez-vous qu'elle n'est pas le droit de résilier si les contrats étaient à son nom ?

Par **amourestunreve**, le **13/05/2014** à **19:58**

Je demande car nous sommes marié sous le regime de la communauté et nous ne sommes pas passé devant un juge... Le problème n'est pas de payer mais de savoir si elle est dans son droit.

Par **Lag0**, le **14/05/2014** à **07:04**

Bien entendu qu'elle est dans son droit. Si les contrats sont à son nom, elle peut les résilier quand elle veut.

Par **amourestunreve**, le **14/05/2014** à **07:16**

Merci